



## COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le Comité national du SNCTA, réuni à Orly, le 28 juillet 2010, a examiné la version définitive du protocole. Il considère que ce texte, même s'il n'est pas parfait, représente un équilibre largement satisfaisant, âprement négocié pendant neuf mois particulièrement tourmentés.

Face aux évolutions internationales, ce protocole permettra de consolider et de construire les garanties sociales indispensables :

- le rejet de la concurrence et la promotion d'un modèle public ;
- un FABEC du sol à illimité, incluant l'intégralité des services et des personnels de la DSNA, en métropole et en Outre-mer ;
- la promotion de l'ENAC et des modèles de formation des personnels de la DGAC ;
- la sécurité de l'emploi, le droit de grève, la mobilité, les protections en cas d'inaptitude, le travail en équipe, la promotion de la formation qualifiante à l'échelle du FABEC...

Dans un contexte de crise sans précédent, le Comité national mesure l'ampleur des avancées professionnelles et sociales obtenues dans ce protocole :

- accès au HEB pour le corps des ICNA ;
- amélioration de l'accès au 4<sup>ème</sup> grade ICNA (menant au HEA) par la prise en compte des détachements courts et amélioration de la grille indiciaire TSEEAC ;
- maintien de l'âge de la retraite des ICNA à 57 ans et organisation d'états généraux sur les retraites ;
- recrutements de 217 ICNA (pour compenser les retraites de 2015 à 2017) et 205 TSEEAC, avec une clause d'augmentation notamment en fonction du trafic ;
- amélioration de la promotion interne des contrôleurs TSEEAC vers le corps ICNA ;
- maintien du montant des rémunérations jusqu'au versement d'une nouvelle prime en 2012 ;
- retour à de la souplesse opérationnelle avec la mise en place des VRO après accord des syndicats en CTP local ;
- volet social ambitieux permettant d'accompagner les projets d'espaces inférieurs ;
- intégration de la CER dans la DGAC ;
- augmentation du nombre de chefs de tours dans les approches de moins de 35 contrôleurs ;
- modernisation des moyens techniques, mesures spécifiques pour l'Outre-mer, gestion du stress après incident, heures de vol, ...

Pour mettre en œuvre ces mesures, le Comité national décide à l'unanimité d'engager la signature du SNCTA au ministère des Transports.

Par ce geste, il souhaite réamorcer la logique protocolaire et sortir ainsi de la période de trouble que traversent les personnels.

*En toute transparence, comme il l'a fait pour les minutes protocolaires, le SNCTA s'engage à détailler et critiquer, sous peu, l'intégralité des mesures de ce texte.*